

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 783)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS24

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard,
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* D'évaluer les moyens mobilisés par TikTok pour prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire et extrascolaire subi par les utilisateurs ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à élargir le périmètre de la Commission d'enquête aux moyens de prévention et de lutte contre le harcèlement déployés par TikTok.

Plusieurs études tendent à démontrer l'existence de "bulles de filtre" dans l'algorithme de TikTok et de nombreux autres réseaux sociaux.

Dans ces bulles, les personnes vulnérables se voient proposer davantage de contenus dangereux.

Par ailleurs, de nombreux faits divers ont vu des adolescents, notamment en situation vulnérable, être victimes de vagues d'harcèlement via TikTok et d'autres réseaux sociaux.

Ce phénomène est visible dans le milieu scolaire, comme dans le milieu extra-scolaire.

Face à ce phénomène, il est légitime d'évaluer précisément les moyens (algorithmes, moyens humains, campagnes de sensibilisation) mobilisés par TikTok pour prévenir et lutter contre le harcèlement.

Tel est l'objet du présent amendement.